

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 20 FEVRIER 2018 à 18 h 30  
PROCES-VERBAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie,  
le mardi **20 Février 2018 à 18 h 30.**

Date de convocation : 06 Février 2018  
Date envoi à la presse : 06 Février 2018  
Date d'affichage : 06 Février 2018

**ETAIENT PRESENTS :** JM FERON, Maire – J. FISCHER – Y. PARROT – M. COOMBS – M. LACABANNE – G. LAVILLE – G. PEYRE – S. LAGUEYT adjoints au Maire,  
G. DELAGE, conseiller délégué,  
V. GRANET – B. CARRILLON – R. LAVOUE – P. BONATI – C. AUCANT – S. ANTON – S. SENCE – JM AMOUROUX – D. DURET – M. C. CHOUZENOUX – A. CUROT – B. GIANNELLI conseillers municipaux.

**ETAIENT ABSENTS :**

C. PETIOT donne pouvoir à G. PEYRE  
M. VARENNE donne pouvoir à J.M. FERON  
C. CHAUMONT donne pouvoir à J. FISCHER  
N. MARTIN-FREYSSINET donne pouvoir à M.C. CHOUZENOUX  
I. LALANNE absente excusée  
P. FONTUGNE absent excusé

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

**A l'unanimité des membres présents, P. BONATI est désigné secrétaire de séance.**

**I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 DECEMBRE 2017**

Ce procès-verbal est adopté à **la majorité des membres présents et représentés.**  
D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C.CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent ainsi que B. GIANNELLI.

**II – AUTORISATION DE DEPENSER EN INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, **décide à la majorité des membres présents et représentés,** d'autoriser M. le Maire à appliquer les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales lui permettant d'effectuer certaines dépenses, dont les opérations comptables doivent être réalisées durant le 1<sup>er</sup> trimestre. Ces dépenses engagées sont dans la limite du quart des crédits ouverts et pour un montant total de **443 46.45 €.**

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX, A. CUROT et B. GIANNELLI s'abstiennent.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses ne seront pas forcément réalisées avant le vote du budget.

### III – AUTORISATION DE DEPENSER EN INVESTISSEMENT – BUDGET FORÊT

En application des dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal **décide à la majorité des membres présents et représentés** d'autoriser M. le Maire à effectuer les opérations comptables qui doivent être réalisées pour le budget forêt avant le 15/04/2018 pour un montant de **48 434.22€**.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent.

### IV – DETR 2018 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle des fêtes qui concerne l'amélioration des locaux ainsi que la remise en état de la façade donnant sur la rue Claude Martin, le conseil municipal approuve à **l'unanimité des membres présents et représentés** la demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un montant total de **47 739.38 €** pour un montant global des travaux de **252 063.90 €**.

Monsieur le Maire indique que les travaux concernent la remise aux normes des toilettes ainsi que les loges et la cuisine afin que les traiteurs puissent s'organiser. Cet agrandissement empiètera sur la rue Claude Martin et permettra de restaurer l'arrière de la salle des fêtes et la mise en place d'un local poubelle.

Les plans seront proposés et étudiés en commission et A. CUROT informe l'assemblée que ses collègues et lui-même ne s'opposent pas à l'amélioration de ces locaux sous réserve de connaître tous les éléments.

### V – AIRE de CAMPING-CAR – FIXATION DU PRIX DU JETON

Les utilisateurs de l'aire de camping-car, située Place du 08 Mai 1945, doivent se munir de jetons afin de bénéficier de l'eau et de l'électricité. Le conseil municipal **décide à la majorité des membres présents et représentés** de fixer le prix d'un jeton à hauteur de **2,50 €**. Ce jeton donne droit soit à une alimentation de **150 litres d'eau, soit d'une recharge d'une heure d'électricité**.

M. le Maire précise qu'une étude comparative a été préalablement effectuée et que le tarif ainsi proposé intègre la mise à disposition d'une aire aménagée et offre la possibilité d'une vidange gratuite.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent.

### VI – SERVICE COMMUN POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

La Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Île en date du 18 Décembre 2017 décide de créer un service commun « entretien de la voirie communale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce service permettra de réaliser, à la demande des communes, certains travaux d'entretien qui seront ensuite facturés à la prestation incluant les fournitures et la main-d'œuvre.

Après avoir noté que 3 agents de la CDC sont affectés à ce service qui dessert 19 communes, le conseil municipal **autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés**, M. le Maire à signer la convention correspondante avec la CDC qui définit les modalités de mise en œuvre de ce service commun.

## **VII – RYTHMES SCOLAIRES – RETOUR DE LA SEMAINE DE QUATRE JOURS**

Dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, les collectivités ont la possibilité de ramener le temps pédagogique à 4 jours. Après avis des enseignants et des parents d'élèves, le conseil municipal **émet, à la majorité des membres présents et représentés, S. ANTON s'abstient, un avis favorable** sur le retour de la semaine scolaire à 4 jours et approuve les nouveaux horaires des deux écoles à savoir **08 H 45 – 12 H15 et 13 H 45 – 16 H 15.**

## **VIII – ALIGNEMENT DE VOIRIE – AMENAGEMENT CHEMIN DES VENDANGEURS**

Dans le cadre d'un projet d'urbanisation, la création d'une voie publique s'avère nécessaire pour faire la jonction entre la rue de la Chatolette et la rue Joseph Lahens et les terrains desservis étant classés en zone constructible, la commune en assurera la viabilisation. Après discussion, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité des membres présents et représentés** d'acquérir les parcelles AB 252, 254, 255, 320, 321, 322, 323, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 777, et 780 et de les classer dans le tableau de voirie communale.

## **IX – ALIGNEMENT DE VOIRIE – CHEMIN DES VIGNES, RUE de la CHATOLETTE - REGULARISATION**

Le conseil municipal **décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de régulariser l'alignement de voirie concernant l'emprise sur les voies communales située Chemin des Vignes et Rue de la Chatolette. Ainsi, l'acquisition des parcelles cadastrées AB 739, 740, 764 et 765 sera effectuée sur la base 10 € le mètre carré.

## **X – AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DES HYDROSYSTEMES – BASSIN VERSANT GARGOUILH (SMBVCMG)**

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Centre Médoc Gargouilh a entrepris en 2015 la révision des travaux pluriannuels de gestion des hydrosystèmes de son territoire. Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un nouveau programme pour la période 2017-2026, en partenariat avec les communes associées, dans le respect des politiques institutionnelles et environnementales. Une enquête publique a eu lieu du Mercredi 03 Janvier 2018 au Mardi 06 Février 2018.

Le conseil municipal **à l'unanimité des membres présents et représentés,** donne un avis favorable sur la révision du programme de gestion du SMBVCMG et sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général de ce projet.

## **XI – AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DES HYDROSYSTEMES – LACS MEDOCAINS (SIAEBVELG)**

Le SIAEBVELG a entrepris en 2015 la révision de son programme pluriannuel de gestion des hydrosystèmes de son territoire. Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un nouveau programme décennal pour la période 2019-2028, en partenariat avec les communes membres. L'enquête publique s'est déroulée du Mercredi 20 Décembre 2017 au Vendredi 19 Janvier 2018.

Le Conseil Municipal donne, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, un avis favorable sur la révision du programme de gestion du SIAEBVELG (2019-2028) et sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général.

## **XII – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES LACS MEDOCAINS - SIAEBVELG**

Suite à la proposition de modifications des statuts du Syndicat SIAEBVELG par rapport aux modifications liées à la GEMAPI, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications statutaires ainsi que le projet de nouveaux statuts en tant que commune membre.

## **XIII – DELIBERATIONS POST-ENQUÊTE PUBLIQUE – CHEMINS RURAUX**

Suite à l'enquête publique préalable qui s'est déroulée du 16 Octobre au 31 Octobre 2017, considérant qu'au vu des résultats et de l'avis du commissaire enquêteur, il convient de poursuivre la procédure d'aliénation des chemins ruraux, le conseil municipal constate, **à la majorité des membres présents**, la désaffectation des chemins et prononcer leur déclassement.

D.DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent pour les chemins situés aux lieux-dits Le Drap, Courbiac et Le Bouscat.

C. AUCANT, B. CARRILLON, V. GRANET, D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent pour le chemin rural situé à Courbiac.

## **XIV – AERODROME – BAIL EMPHYTEOTIQUE**

M. Philippe CHARVOT-RUELLE sollicite la location par bail emphytéotique d'une durée de trente ans du lot n°5 cadastré AP 256, situé sur le site de l'aérodrome, lieu-dit « Bouzac Est ». Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide la location de la parcelle à hauteur de **2 400 €** par an.

## **XV – CESSION TERRAIN « LE TREYTIN »**

**A la majorité des membres présents**, le Conseil Municipal décide la cession des parcelles cadastrées WN 049, WN 050 et WN 113 situées au lieu-dit « Le Treytin », au profit de Monsieur et Madame MEYNIEU pour l'implantation de leur exploitation de maraîchage pour la somme totale de **18 000 €**.

M.C. CHOUZENOUX s'abstient.

## **XIII– DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L 2122-22 ET 23 DU CGCT**

- Convention d'honoraires Maître BERNARDOU ..... **170 € HT/Heure**
- Convention Remise en Etat des pistes Forestières

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 35.**